

Versailles, le 11 mai 2020

RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

La Rectrice de l'Académie de Versailles

A

Mesdames et Messieurs les Chefs des
établissements d'enseignement privés sous
contrat

**DIVISION DES ÉTABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT PRIVÉS**

Réf. : DEEP 2020 -12

Affaire suivie par :
Sylvie HENON
Tel : 01.30.83.42.71 / 44.42
ce.deep@ac-versailles.fr

Diffusion :

Pour attribution : A Pour Information : I

	DSDEN		Gds. Etab. Sup.
	Inspections		ESPE
	CTCM		CROUS
	CD-CS		CRDP
	Lycées		DRONISEP
	Collèges		CIO
	LP		SIEC
	LT-LGT		INSHEA
	LG		CNED
	LPO	A	Etab. Privés
	EREA		INEP
	MELH		UNSS
	CIEP		APE
	ERPD		DDJS
	CREPS		CNEFEI
	DRGIS		CNEFASES
	Universités		INJEP
	IUT	I	Représentants des Personnels
Autres :			

Nature du document :

- Nouveau
 Modifié
 Reconduit

POUR AFFICHAGE

Dates de campagne :
du 12 mai au 12 juin 2020
Retour des notices pour
Le 26 juin 2020 (au plus tard)

Le présent document comporte :

Circulaire 02 p.
Annexe 06 p.
Total 08 p.

**Objet : Notation administrative des Maîtres Auxiliaires
Année 2019 / 2020**

Réf : article R 914-59 du livre IX du code de l'éducation (Décret n°2008-1429 du 19 décembre 2008)

Vous trouverez ci-après la procédure ainsi que le calendrier relatif à la notation administrative des Maîtres Auxiliaires en Contrat définitif, en Contrat à Durée Indéterminée (CDI) et en Contrat à Durée Déterminée à l'année (CDD) qui exercent dans votre établissement.

1) Saisie dans l'application GI/GC par SCONET :

du mardi 12 mai au vendredi 12 juin 2020

- une appréciation évaluative allant de « très bien » à « médiocre »,
- une appréciation littérale, objective, formulée de manière explicite et en cohérence avec la proposition de note et l'appréciation évaluative,
- Une proposition de note chiffrée selon la grille du corps des Maîtres Auxiliaires.

2) Transmission à la DEEP des fiches de notation signées par les intéressés et le cas échéant, accompagnées des pièces justificatives (recours et rapports complémentaires)

au plus tard pour le vendredi 26 juin 2020

Vous trouverez en annexe toutes les informations nécessaires à la notation des enseignants de votre établissement :

- procédure de campagne de notation (annexe 1)
- calendrier des différentes phases de notation (annexe 2)
- grille de référence (annexe 3)
- formulaire de requête en révision de note (annexe 4)



2/2

Il vous appartient de porter à la connaissance de l'ensemble des personnels concernés cette circulaire et ses annexes.

Vous devrez également communiquer aux intéressés leur proposition de note ainsi que les appréciations formulées. Il conviendra de les informer de la possibilité d'harmonisation dès lors que votre proposition de note se situe hors grille.

Je vous remercie de votre collaboration.

Pour la Rectrice et par délégation
La Secrétaire Générale Adjointe
Directrice des Ressources Humaines

Signé : Marine LAMOTTE D'INCAMPS